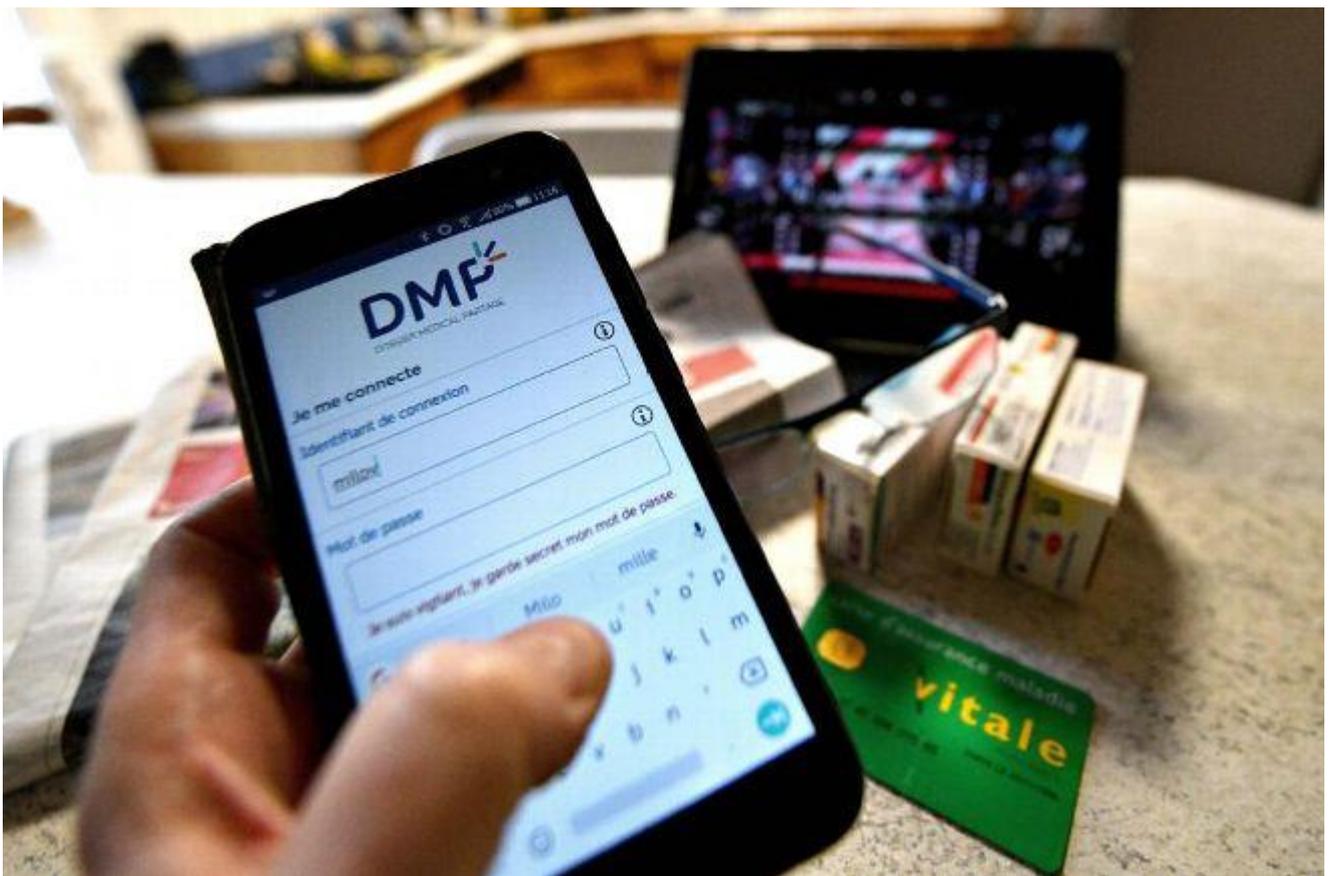


LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

PMA, GPA, IA...

Révision de la loi bioéthique : Caroline Janvier présente les principales conclusions de la mission d'information

Publié le 15/01/2019 à 06h05



La mission d'information préconise de "donner corps à la notion de consentement pour l'exploitation de données de santé, dans le cadre de la recherche en santé ou du parcours de soin." © Eric Malot

La mission d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique, dont la députée du Loiret Caroline Janvier (LREM) est la vice-présidente, rend son rapport ce mardi 15 janvier.

Le projet de loi bioéthique sera présenté au printemps, et débattu à l'été 2019. Mais avant cela, des travaux préparatoires à la révision de cette loi ont débuté. Ils sont conduits par une mission d'information dont Caroline Janvier, par ailleurs députée LREM du Loiret, est vice-présidente.

Cette mission d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique a débuté ses travaux le 2 octobre 2018 et a réalisé 63 auditions d'experts, de personnalités de la société civile et du monde médical ou des chercheurs. **Elle rend ses principales conclusions ce mardi 15 janvier.**

Les conclusions du rapport

Aide médicale à la procréation. "Nous recommandons d'ouvrir à toutes les femmes l'aide médicale à la procréation (AMP). Celles-ci doivent bénéficier de la même prise en charge par la sécurité sociale que les couples hétérosexuels. L'autoconservation ovocytaire doit être autorisée, et les habilitations que délivre l'Agence de biomédecine doivent être étendues aux centres privés, pour favoriser l'augmentation de l'offre d'ovocytes."

Don de gamètes ou d'embryon. "Nous devons permettre aux personnes conçues à partir d'un don de gamètes ou d'embryon d'accéder à leurs origines, sur simple demande, dès l'âge de 18 ans, et pour tous les dons effectués après l'entrée en vigueur de la prochaine loi de bioéthique."

Gestation pour autrui. "Si nous nous opposons à la légalisation de la gestation pour autrui (GPA), nous devons permettre la reconnaissance de la filiation à l'égard du parent d'intention pour les enfants issus d'une GPA pratiquée à l'étranger, dès lors qu'elle a été légalement établie à l'étranger. Il est impensable de laisser ces enfants souffrir d'une inégalité de droit dans notre pays."

Dépistages néonataux. "Nous souhaitons étendre les dépistages néonataux aux maladies pour lesquelles une prise en charge précoce offre un réel avantage en termes de survie ou de réduction de la morbidité des enfants."

Exploitation des données de santé. "Nous devons donner corps à la notion de consentement pour l'exploitation de données de santé, dans le cadre de la recherche en santé ou du parcours de soin."

Algorithmes intelligents. "En ce qui concerne l'utilisation d'algorithmes intelligents, nous devons maintenir le principe d'une responsabilité du médecin qui, en l'absence de défaut établi de l'algorithme, ne peut être engagée qu'en cas de faute de sa part."

"Nous devons introduire le principe législatif de garantie humaine du numérique en santé permettant par exemple d'obtenir un deuxième avis médical en cas de doute sur les recommandations thérapeutiques de l'algorithme. La Haute Autorité de Santé devra donner corps à ce principe. Nous devons au-delà instaurer dans la loi l'exigence d'explicitier le fonctionnement et les critères retenus pour traiter les informations utilisées par les algorithmes en santé."

Révision de la loi de bioéthique. "Enfin, la mission recommande de réviser la loi de bioéthique tous les cinq ans, et non plus sept ans comme le prévoit la précédente loi de 2011."

Et après ?

Avant la présentation du projet de loi au printemps, le gouvernement a décidé d'organiser **une série de séminaires thématiques** avec les parlementaires sur la PMA, la filiation et à l'accès aux origines, les diagnostics génétiques et la recherche sur l'embryon.